Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Eric DUVAL, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Madame et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLÉJAS Christian, CHARLES Aurélie, Adjoints au Maire, BOURBIA Karim, BUREL Cyril (arrivé à 19 H 30), CHAGNEUX Philippe, CHESNEL Mickaël, et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame DOGUET Julie, Messieurs TRÉOL Olivier et OLIVIER Christophe.

Madame CHARLES Aurélie a été nommée secrétaire de séance.

I - Affaires Generales

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 MAI 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame CHARLES et Messieurs BUREL et CHAGNEUX, absents lors de la réunion.

2°) RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA FREDON

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, la commune a adhéré au plan de lutte contre le frelon asiatique en signant une convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Le plan de lutte est maintenu pour l'année 2018 ; il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions qu'en 2017, soit :

- ✓ la communauté de communes val ès dunes va conventionner avec la FREDON et verser la cotisation pour que l'ensemble des communes bénéficient du service,
- ✓ chaque commune doit délibérer pour conventionner avec la FREDON pour la destruction des nids. Le Département du Calvados prend toujours en charge 30 % de la destruction d'un nid, plafonné à 110 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la passation d'une convention pour 2018 avec la FREDON Basse-Normandie afin de lutter contre les frelons asiatiques,
 - s'engage à verser le montant de la participation qui sera demandée,
 - autorise Monsieur le Maire(ou son représentant) à signer tous les documents nécessaires.

II - PERSONNEL

1°) INFORMATIONS SUR DERNIERS RECRUTEMENTS

Conformément à la dernière réunion du Conseil Municipal, deux agents ont été recrutés le 22 mai

dernier, sous la forme d'un contrat aidé par l'État.

Il s'agit de Mademoiselle GAUDREMEAU Anne-Claire (domiciliée à Cesny aux Vignes), nommée agent d'accueil à l'agence postale et dont l'emploi devrait être pérennisé en raison du départ à la retraite de Madame RADULPHE Catherine.

Le second agent recruté, pour le renfort habituel du service technique, est Monsieur MAUQUET Hervé, domicilié à Thiéville (Saint Pierre en Auge).

Ces agents devront effectuer une formation, puisque exigée par l'État. Mademoiselle GAUDREMEAU a d'ores et déjà réalisé 5 heures de formations dites de « découverte d'un Bureau de Poste » à Mézidon-Canon et a été formée durant 15 heures en Agence Postale Communale à Méry-Corbon, formations intégralement prises en charge par la Poste.

Quant à Monsieur MAUQUET, il conviendra de faire le point avec lui à la rentrée afin d'envisager ensemble une formation qualifiante pouvant lui être utile à la fin de son contrat.

III - SCOLAIRE

1°) INFORMATIONS SUR PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

La prochaine rentrée aura lieu le lundi 3 septembre prochain, avec le retour de la semaine scolaire à 4 jours et le maintien des 3 classes. L'effectif de rentrée est à ce jour arrêté à 58 élèves avec les mêmes enseignantes puisqu'il n'y a pas de mouvement de personnel pour cette année. Un compte rendu succinct du dernier conseil d'école est donné par Monsieur le Maire.

IV - URBANISME

1°) PLU ⇒ ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur BOUGRAT Alain a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif. Les dates de l'enquête publique ont été arrêtées le 22 juin d'un commun accord avec Monsieur BOUGRAT.

Afin d'éviter la tenue de cette enquête durant la période estivale, celle-ci aura lieu du 25 septembre au 26 octobre. Le public pourra consulter le dossier de PLU pendant les horaires d'ouverture de la mairie et rencontrer le commissaire enquêteur qui effectuera 5 permanences, soit le mardi 25 septembre (de 16 H à 18 H 30), le vendredi 5 octobre (de 9 H à 12 H), le samedi 13 octobre (de 9 H à 12 H), le mardi 23 octobre (de 16 H à 18 H 30) et le vendredi 26 octobre (de 16 h à 18 H 30).

Au préalable, il convient d'accentuer la diffusion de cette information auprès de la population. Un premier boitage aura lieu fin juin ; un second mi-septembre, et une réunion publique sera organisée le jeudi 6 septembre à 20 H (date à confirmer toutefois) avec le Cabinet SOLIHA afin d'expliquer aux habitants le déroulement de cette enquête.

2°) Projet de lotissements ⇒ informations et designation de l'amenageur foncier

Une réunion d'informations a eu lieu 8 juin dernier avec Monsieur VESQUES (Vesqual Lotisseur). Madame LEFRANÇOIS (propriétaire d'une parcelle intéressant le projet) a assisté à cette réunion. Il s'agissait d'une simple prise de contact avec toutefois différentes pistes à envisager, soit :

- supprimer la servitude des eaux usées dont la canalisation traverse une propriété de la rue Emile Lerat. La Saur (contactée depuis) a précisé qu'un nouveau dévoiement de cette canalisation est à envisagée en fonction du projet. Monsieur VESQUES doit en préciser l'emprise auprès de la CDC, maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement.
- afin d'éviter des problèmes d'inondations ou de débordement, un sondage sera entrepris par Monsieur VESQUES afin d'étudier le remblai (parcelle Madame LEFRANÇOIS). Par expérience, celuici pense que les futures voiries feront rétention d'eau.

Toutefois, Madame LEFRANÇOIS a confirmé la demande des élus en ce sens qu'elle ne souhaite pas qu'une construction soit édifiée sur cette parcelle envahie par les eaux des fortes pluies de l'hiver dernier ;

- haies existantes et situées en limite séparative : elles pourront relever du domaine privé si situées sur des parcelles vendues ; le règlement du lotissement devra toutefois prévoir une notion d'entretien par les futurs propriétaires.

Ce projet ne pourra être entrepris qu'à compter de la validation du PLU. Toutefois, une délibération de principe est à adopter afin de retenir l'entreprise VESQUAL LOTISSEUR en qualité d'aménageur foncier du projet de lotissement, seule entreprise intéressée par le projet (les autres n'ayant pas souhaité donner suite).

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix Pour et 2 abstentions (Messieurs CHAGNEUX et CHESNEL) :

- désigne l'entreprise VESQUEL LOTISSEUR dans le cadre d'une mission d'aménageur foncier du projet des lotissements, sa méthodologie apparaissant répondre au mieux aux attentes du conseil,
- **autorise** Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer les différents actes administratifs à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal.

V - VOIRIE

1°) CONVENTION DE VOIRIE 2018

Il est proposé de renouveler, pour 2018, la convention de mise à disposition de services dans le domaine de la voirie avec la Communauté de Communes du Val ès Dunes (moyennant un remboursement à la commune de 971.28 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 I.II.,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département du Calvados en date du 18 août 2006 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du 20 février 2014 fixant le montant des conventions de voirie passées avec les communes au prorata de la longueur de voirie ayant fait l'objet d'une réfection depuis la création de la Communauté de communes,

Vu la délibération du 21 mai 2014 portant sur la prise en compte de l'entretien des bermes dans les conventions de voirie.

Vu la délibération du 20 avril 2017 instituant les modalités de calcul des conventions de mise à disposition de personnel pour l'entretien de la voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2018/85 du 24 mai 2018,

Vu le projet de convention adressé par la Communauté de communes, fixant le remboursement à la commune de Cesny aux Vignes pour un montant de 971.28 € pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour et 1 abstention (Monsieur CHAGNEUX),

- **Approuve** la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et la commune de Cesny aux Vignes pour un montant de971.28 € pour l'année 2018,
- Autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la convention.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

• 2 baptêmes républicains célébrés le 19 mai dernier par Madame CHARLES : il s'agissait des enfants Jeanne et Julie RACINE, toutes deux domiciliées 5 impasse le Botelet.

♥ École :

- Le repas de fin d'année scolaire aura lieu le jeudi 5 juillet prochain.
- Un courrier va être adressé à l'association des parents d'élèves qui a fait le don d'un pied de vigne. Ce dernier a été utilisé en guise de décor lors du spectacle joué à la kermesse de samedi dernier.

♦ Fêtes et cérémonies :

• Le pique-nique communal s'est tenu le 2 juin dernier avec une très bonne participation puisque 103 personnes s'étaient inscrites (71 adultes, 32 enfants).

Monsieur CALLÉJAS fait part des informations suivantes :

♦ Travaux et acquisitions :

- Deux climatiseurs mobiles ont été achetés pour être mis à disposition à l'école, dans les deux préfabriqués.
- Les travaux d'isolation intérieure de la classe maternelle vont être entrepris dès le mois de juillet par les employés municipaux.
- Le passage de la balayeuse professionnelle de la Société Toffolutti, le 4 mai dernier, a été très apprécié par les habitants. Nous envisageons de faire appel à ce service deux fois par an (printemps et automne). Au préalable, il conviendra d'en informer la population afin que les dispositions soient prises pour déplacer les véhicules.
- Il conviendrait de réunir la commission de la voirie afin d'effectuer un relevé des plaques de rues à acheter (pour les nouveaux lotissements en particulier) et envisager les différents travaux à entreprendre.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

♥ Divers

- Sujet annoncé lors du dernier conseil municipal : en raison de la prochaine construction d'un pylône (site radioélectrique), le bail a été signé permettant à la commune de bénéficier d'une nouvelle recette de 2 000 € par an.
- Le Conseil Départemental du Calvados a convié la commune à participer à une réunion le 10 juillet prochain, qui aura lieu à la mairie de Mézidon Vallée d'Auge avec différentes communes du secteur de Mézidon. Il s'agira d'évoquer la reprise des travaux de déploiement du réseau public fibre Calvados. Selon les premières informations qui nous ont été communiquées par téléphone, la construction de ce réseau sur notre commune est prévue pour 2019 (2022 pour l'intégralité du Département du Calvados).
- Comme chaque année ou presque, nous allons prochainement diffuser une note d'informations estivales, plus particulièrement destinée à rappeler aux administrés les horaires à respecter en matière d'utilisation de tondeuses ou appareils bruyants. Nous recevons chaque semaine des doléances à ce sujet.
- Il sera rappelé à la CDC Val ès Dunes la présence d'une ornière chemin du Clos Bavent.
- En ce qui concerne la future pose des conteneurs à verre, ces derniers seront étanches à priori.

Le secrétaire de séance	Le Maire,

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 15.

Aurélie CHARLES Éric DUVAL.